

MESSAGE SUITE À L'AUDITION DES GARANTS DEVANT LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC

Les garants en charge de veiller à la participation du public jusqu'à l'ouverture des enquêtes publiques dans le cadre du projet YelloPark ont été auditionnés par le collège de la Commission nationale du débat public (CNDP) lors de sa séance plénière du 7 novembre 2018.

Les garants ont rappelé les recommandations au maître d'ouvrage sur les mesures à mettre en œuvre en faveur de la participation du public qui figuraient dans leur bilan du 18 juillet 2018.

Ils ont décrit comment et dans quelle mesure le rapport du maître d'ouvrage envoyé le 18 septembre 2018 a pris en compte les résultats de la concertation préalable.

Les garants ont souligné cinq éléments majeurs, que le maître d'ouvrage a avancés, et sur lesquels il faut continuer à travailler pendant la post-concertation :

- **Garantir une information transparente sur le prix de cession**

Les garants ont bien noté que la Direction Nationale d'Interventions Domaniales (DNID) a évalué ce prix de cession à la demande de la collectivité, selon les règles administratives en vigueur et le maître d'ouvrage en a pris acte.

La CNDP a bien entendu qu'une information a été donnée par les garants aux acteurs sur les modalités de calcul du prix de cession (et renouvelée avec des détails complémentaires dans le cadre de la post-concertation – éléments publiés sur le site du projet), mais aurait souhaité que Nantes Métropole éclaire directement le public.

- **Étudier toutes les alternatives présentées et y répondre de façon argumentée et écrite avant toute décision**

Les garants ont constaté que le maître d'ouvrage est resté sur sa position de construction d'un nouveau stade et de création d'un éco-quartier, qui font l'objet de la concertation et a expliqué clairement son choix. Il a apporté une réponse argumentée et détaillée à la contribution du groupe de supporters Brigade Loire, qui traite notamment du scénario de rénovation du stade de la Beaujoire.

Afin de mieux débattre de ces alternatives et de les présenter au grand public, une émission TV est envisagée fin novembre, dans le cadre de la post concertation, émission qui sera garantie si les conditions posées par les garants sont réunies.

- **Transcrire et formaliser les évolutions du projet dues à la concertation et les engagements pris oralement**

Les garants ont pointé que le maître d'ouvrage a pris en compte certaines attentes des acteurs autour du projet : densité immobilière, hauteur de la tour, accès PMR et accompagnants, maintien de places à prix modéré, souhait du maître d'ouvrage de préserver l'ambiance populaire apportée par les clubs de supporters, écran géant dans le stade. Il serait souhaitable de formaliser ces évolutions du projet

issues de la concertation préalable, après la décision métropolitaine.

- **Structurer un dialogue public continu et l'aligner sur les dates clefs du projet et des procédures réglementaires**

Les garants ont noté que le maître d'ouvrage s'est engagé à assurer un dialogue continu aussi bien en amont de la décision métropolitaine ainsi qu'après la prise de décision. Différents objets ont évolué : projet remanié après concertation (actuellement disponible en ligne), coût du terrain et autres coûts à la charge du projet, présentation des études de circulation, présentation de l'étude d'impact environnemental dans le cadre des enquêtes publiques qui pourraient se tenir en 2019, déroulement de la phase chantier et mesures compensatoires des impacts.

- **Garantir les conditions d'une information complète et transparente et d'un dialogue équilibré**

Les garants ont considéré que le maître d'ouvrage s'engage à poursuivre l'information sur le projet et les décisions. Le maître d'ouvrage a accepté formellement un dialogue continu et la mise en place d'un comité de suivi pluraliste après la délibération de Nantes Métropole. Ce comité de suivi pourra préparer la charte de la concertation. Des ateliers participatifs pourront permettre d'échanger sur la finalisation du projet et la co-construction de solutions d'aménagement.

Pour tous les détails, la réponse du maître d'ouvrage au bilan des garants est en ligne sur le site :

<https://www.debatpublic.fr/projet-yellopark-construction-dun-nouveau-stade-football-club-nantes>

Créée en 1995, la Commission nationale du débat public (CNDP) veille au respect de la participation du public à l'élaboration des projets, plans et programmes qui ont un impact sur l'environnement et qui présentent de forts enjeux socioéconomiques. Ses missions ont été récemment renforcées. Elle peut désormais organiser des débats publics sur les plans et programmes nationaux.

La CNDP est une instance collégiale de 25 membres (parlementaires, élus locaux, membres du Conseil d'État, de la Cour de Cassation, de la Cour des Comptes, des tribunaux administratifs, représentants des associations, du patronat, des syndicats). La diversité de ses membres est une garantie d'indépendance et de neutralité. La CNDP porte les valeurs du débat public : transparence, rigueur, impartialité et loyauté de la procédure, afin de contribuer à légitimer les décisions. #